



Québec, le 25 février 2025

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/24-660

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir les documents suivants :

1. Pour chacune des 5 dernières années, le nombre d'absences-maladie de plus d'une semaine, et ce, si possible décliné en fonction des corps d'emploi;
2. Pour chacune des 5 dernières années, le nombre total de départs, ainsi que le nombre de départs volontaires, et ce, décliné en fonction des motifs (retraite, mutation ou démission), si possible également décliné en fonction des corps d'emploi;
3. La cible d'heures rémunérées pour la dernière année financière, ainsi que pour l'année financière en cours, telle que fixée par le Conseil du Trésor (le cas échéant);
4. Les documents transmis au dirigeant principal de l'information en vertu de l'arrêté ministériel 2024-01 du MCN;
5. Pour chacune des trois dernières années, les tableaux de bord mensuels pour le service téléphonique de l'aide financière aux études, qui doivent comprendre notamment les données suivantes :
 - a) Nombre total d'appels
 - b) Taux de réponse téléphonique;
 - c) Nombre d'appels transférés de la réponse vocale interactive vers un préposé ou un agent;
 - d) Nombre de transferts d'appels non réussis;
 - e) Nombre d'appels abandonnés par un appelant;
 - f) Nombre moyen de personnes affectées aux lignes téléphoniques;
 - g) Temps moyen d'attente au téléphone;
 - h) Durée moyenne des appels.

Vous trouverez ci-annexé des documents pouvant répondre aux premier et deuxième points de votre demande

... 2

Les documents visés par le troisième point de votre demande ne peuvent pas vous être communiqués suivant l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « La Loi »), car ces derniers relèvent de la compétence d'un autre organisme, en l'occurrence, le Secrétariat de Conseil du Trésor. Par conséquent, nous vous invitons à formuler votre demande auprès du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, aux coordonnées suivantes :

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Maxime Perreault

Directeur du Bureau du secrétaire

875, Grande Allée Est, 4^e étage, Secteur 100

Québec (Québec) G1R 5R8

Tél. : 418 655-9390

acces-prp@sct.gouv.qc.ca

Vous trouverez aussi en annexe un document visé par le quatrième point de votre demande. D'autres informations y répondant sont disponibles à l'adresse suivante :

[Portrait public des utilisations de l'IA dans l'administration publique québécoise.](#)

Le Ministère ne détient pas de document pour répondre au cinquième point de votre demande. Une réponse distincte vous sera transmise par le ministère de l'Enseignement supérieur sous le numéro 24-661.

Vous trouverez également une reproduction de l'article de la Loi ainsi mentionné.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt

IB/JG/mc

p. j. 4

Nombre de départs du Ministère de 2019-2020 à 2023-2024, par corps d'emploi et par motif de départ, en date du 2025-01-08					
Année financière	Corps d'emploi	Motif de départ			
		Démission	Mutation	Retraite	Total
2019-2020	100	2	4	1	7
	103	1	4		5
	105	8	40	13	61
	108	3	18	10	31
	111		2		2
	123	5	10	5	20
	125		1		1
	133		2		2
	186		2		2
	200	2	9	1	12
	211	3			3
	217	1	1		2
	221	12	12	7	31
	249	12	9		21
	263		1		1
	264	5	23	5	33
	283	1	2		3
	297		1		1
	617		1		1
	619		2	2	4
	630		10	7	17
	Total	55	154	51	260
2020-2021	100	1	3		4
	103	3	4		7
	105	8	33	10	51
	108	2	21	7	30
	109	1			1
	123	4	8	6	18
	133	1	1		2
	200	3		2	5
	211	5			5
	217		1		1
	221	3	8		11
	249	9	2		11
	264	8	13	5	26
	272		2	1	3
	283	2			2
	619		1		1
	630		6	3	9
	Total	50	103	34	187

Nombre de départs du Ministère de 2019-2020 à 2023-2024, par corps d'emploi et par motif de départ, en date du 2025-01-08					
Année financière	Corps d'emploi	Motif de départ			
		Démission	Mutation	Retraite	Total
2021-2022	100		3		3
	103	1	3		4
	105	13	40	5	58
	108	4	17	3	24
	109	1	1	1	3
	123	9	13	1	23
	125	1			1
	133	2			2
	186		4		4
	200	2	2	1	5
	211	5			5
	221	7	7	3	17
	263		1		1
	264	4	6	5	15
	272	2	1	1	4
	433			1	1
	630	1	11	4	16
	Total	52	109	25	186
2022-2023	100	3	12		15
	103		3		3
	104	1			1
	105	32	46	4	82
	108	6	14	3	23
	109	2			2
	123	11	14		25
	130		1		1
	133		1		1
	186		1		1
	200	3		2	5
	211	6			6
	221	6	9	2	17
	249		1		1
	264	12	24	2	38
	272		1		1
	630		7	3	10
	Total	82	134	16	232

Nombre de départs du Ministère de 2019-2020 à 2023-2024, par corps d'emploi et par motif de départ, en date du 2025-01-08					
Année financière	Corps d'emploi	Motif de départ			
		Démission	Mutation	Retraite	Total
2023-2024	100	4	3		7
	103	1	2	1	4
	104			2	2
	105	22	36	3	61
	108	5	9	7	21
	111		1		1
	123	5	6	6	17
	130		3		3
	133		1		1
	200	1		1	2
	211	4			4
	221	4	3	1	8
	264	6	16	2	24
	272	1			1
	619		1		1
	630	4	8	2	14
	686		1		1
	899	1			1
	Total	58	90	25	173
Total général		297	590	151	1038

Source: SAGIR

Nombre d'absence-maladie de plus de 5 jours de 2019-2020 à 2023-2024, par corps d'emploi, en date du 2025-01-08						
Corps d'emploi	Année financière					
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
100	3	1	2	1	3	10
103	1	2	1	4	2	10
104				1		1
105	35	32	57	70	45	239
108	26	23	21	10	25	105
109			2			2
111	1	2	1			4
123	22	15	22	28	42	129
125	5	2	2			9
129				1		1
130				1		1
133	6	1	1	1	1	10
200	3	1	1		5	10
217			1			1
221	23	8	8	14	9	62
249		1		2		3
264	9	4	20	11	18	62
272		2	1	6	2	11
433	1	1				2
617			1	1		2
619		1	1	1		3
630	16	7	12	10	14	59
Total	151	103	154	162	166	736

Source: SAGIR

AVERTISSEMENT

Le présent formulaire ne contient pas de macros. En conséquence, la fonction copier-coller n'a pas été désactivée. Au besoin, il est possible d'utiliser la fonction **copier-coller les valeurs** en utilisant le bouton (voir l'exemple à droite de cet encadré) ajouté dans la barre d'outils du présent fichier. Toutefois, la fonction **copier-coller intégrale ne doit pas être utilisée**, afin de ne pas écraser les validations et de corrompre le formulaire.

Note : Un formulaire altéré ou contenant des erreurs à corriger sera refusé par le MCN.



Portrait gouvernemental de l'intelligence artificielle

Mise en contexte de l'exercice:

Le 28 février 2024, le ministre de la Cybersécurité et du Numérique a pris un arrêté ministériel (2024-01) concernant des exigences en matière de ressources informationnelles au regard de l'utilisation de l'intelligence artificielle par les organismes publics.

Cet arrêté ministériel met de l'avant, entre autres, l'exigence qu'un organisme public doit déclarer au dirigeant principal de l'information tout actif informationnel, tout projet ou toute autre initiative en matière de ressources informationnelles visant l'utilisation de l'intelligence artificielle et lui transmettre les renseignements jugés nécessaires.

Afin de disposer d'un portrait gouvernemental juste et plus complet, des actifs informationnels, des projets et des initiatives en matière de ressources informationnelles visant le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle, une collecte standardisée du portrait de l'utilisation de l'intelligence artificielle de chaque organisme public s'avère nécessaire.

Cette recension s'adresse à l'ensemble des organismes publics assujettis à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGRI) et permettra d'avoir une vision claire de l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein de l'administration publique. La date maximale de dépôt du portrait de l'utilisation de l'intelligence artificielle de chaque organisme public est le 15 juin 2024.

De plus, comme annoncé par le ministre de la Cybersécurité et du Numérique, une partie de l'information du portrait gouvernemental de l'intelligence artificielle permettra d'alimenter un registre public. Cette action s'inscrit non seulement dans le cadre de la mesure 9.2 (rendre public le portrait des utilisations de l'intelligence artificielle dans l'administration publique québécoise) de la Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique 2021-2026, mais également en réponse à l'une des recommandations du rapport du Conseil de l'innovation du Québec sur l'encadrement de l'intelligence artificielle, lequel proposait de créer un registre public des systèmes d'intelligence artificielle déployés dans l'administration publique.

Il s'agit donc là d'une action importante afin de veiller à l'utilisation transparente et responsable de l'intelligence artificielle au bénéfice des services numériques offerts aux citoyens.

Identification du formulaire	
Onglet "Identification"	Il est important de remplir correctement la section d'identification du formulaire.
"Nom de l'organisme public"	Veuillez préalablement indiquer l'organisme public pour lequel vous saisissez les réponses.
"Répondant"	Merci de renseigner cette section en fournissant les informations sur la personne à contacter en cas de besoin d'informations complémentaires.

Question	Description
Nom de l'actif informationnel, du projet ou de l'initiative.	Le répondant doit saisir dans ce champ le nom de l'intervention en intelligence artificielle (activité ou projet) ou le nom de l'actif informationnel.
Numéro lié à l'actif informationnel, au projet ou à l'initiative au Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI).	Le répondant doit saisir, le cas échéant, dans ce champ le numéro de l'intervention comme inscrit au SIGRI.
Est-ce que l'attribut gouvernemental intelligence artificielle a été sélectionné dans le SIGRI pour le présent actif informationnel, projet ou initiative?	Un attribut gouvernemental a été ajouté pour permettre de retracer les interventions en intelligence artificielle au SIGRI. Il vous faut donc sélectionner dans votre intervention, au SIGRI, au sous-onglet Informations générales, au champ Attribut gouvernemental l'item Intelligence artificielle avant d'enregistrer. Si vous n'êtes pas en mesure de procéder, veuillez contacter performanceri@mcn.gouv.qc.ca .
Quelle est la clientèle visée, le cas échéant?	Menu déroulant: Citoyens; Organismes publics; Entreprises; Employés de l'état; Partenaires; Fournisseur.
Dans quelle opportunité s'inscrit l'actif informationnel, le projet ou l'initiative?	Décrire la problématique ou la situation que vous avez identifiée et que vous souhaitez régler ou améliorer.
Justifier brièvement la pertinence de recourir à l'intelligence artificielle (en quoi les technologies d'intelligence artificielle sont nécessaires)?	Décrire en quoi le recours à l'intelligence artificielle est essentiel à la résolution du problème, de l'opportunité identifiée ou encore permet d'améliorer un processus. Expliquer en quoi l'intelligence artificielle est nécessaire au projet et pourquoi une technologie autre que l'intelligence artificielle ne pourrait être utilisée. « Est-ce que l'intelligence artificielle résout ce problème d'une manière unique ? ».
Quelles sont les capacités d'intelligence artificielle envisagées (types de technologie intelligence artificielle)?	Menu déroulant : Raisonnement probabiliste; Logique computationnelle; Techniques d'optimisation; Traitement du langage naturel; Représentation des connaissances; Informatique basée sur les agents; Systèmes de perceptions et de l'intelligence ambiante; Automatisation intelligente de processus. Raisonnement probabiliste : représente les techniques, souvent généralisées sous le nom d'apprentissage automatique, qui extraient de la valeur à partir de la grande quantité de données collectées par les organisations. Cette catégorie comprend des techniques visant à dévoiler des connaissances inconnues contenues dans une grande quantité de données ou de dimensions. Ces techniques révèlent des connaissances inconnues en découvrant des corrélations intéressantes associées à un objectif ou une étiquette particulière au sein de ces données. Par exemple, cela peut impliquer de passer au crible un grand nombre de dossiers clients et d'identifier les facteurs et la manière dont ces facteurs sont corrélés. Logique computationnelle : représente les techniques, souvent appelées systèmes basés sur les règles, qui utilisent et étendent le savoir-faire implicite et explicite de l'organisation. Ces techniques visent à capturer les connaissances connues de manière structurée, souvent sous forme de règles. Ces règles peuvent être manipulées par les organisations, mais la technologie garantit la cohérence de l'ensemble des règles. En d'autres termes, la technologie garantit que les règles ne se contredisent pas ou ne conduisent pas à un raisonnement, ce qui n'est pas une tâche évidente lorsqu'il y a des dizaines de milliers de règles. Techniques d'optimisation : représente les techniques traditionnellement utilisées en recherche opérationnelle pour rechercher des solutions optimales aux problèmes avec un grand espace de solutions. Ces techniques effectuent une optimisation en maximisant (récompenses) ou minimisant (coût) un objectif (fonction) sur une formulation mathématique du problème, tout en respectant un certain nombre de contraintes dans un laps de temps spécifié. Ces techniques peuvent être utilisées pour l'allocation de ressources, la logistique et la chaîne d'approvisionnement, la planification de tâches à effectuer pour accomplir un objectif, l'ordonnancement et la prise de décision. Traitement du langage naturel : fournit des formes intuitives de communication entre les humains et les systèmes. Elle comprend des techniques linguistiques computationnelles visant à reconnaître, analyser, interpréter, marquer automatiquement, traduire et générer (ou résumer) des langues naturelles. La partie phonétique est souvent laissée aux technologies de traitement de la parole, qui sont essentiellement des systèmes de traitement du signal. Les applications traitant des fonctionnalités de transcription automatique de la parole et de synthèse vocale de texte sont souvent fournies par différentes solutions logicielles. Des capacités supplémentaires de connaissance telles que des dictionnaires ou des ontologies, font également partie des systèmes de traitement du langage naturel. Représentation des connaissances : fournit des fonctionnalités telles que les graphes de connaissances ou les réseaux sémantiques, qui visent à faciliter et à accélérer l'accès et l'analyse des réseaux et graphes de données. Grâce à leur représentation de connaissances, ces techniques tendent à être plus intuitives pour des types spécifiques de problèmes. Par exemple, de nouvelles représentations des connaissances constituent un terrain fertile pour les techniques d'intelligence artificielle dans les situations où il faut cartographier des relations spécifiques entre des entités (par exemple la recherche d'investigation, l'optimisation de processus ou la gestion des actifs de fabrication). Ces techniques incluent le parcours de graphes, la mémorisation et l'apprentissage hybride (en utilisant des systèmes d'intelligence artificielle composites). L'adoption des techniques de graphes de connaissances s'est accélérée rapidement au cours des dernières années. Informatique basée sur les agents : Les agents logiciels sont des programmes persistants, autonomes et axés sur des objectifs qui agissent au nom des utilisateurs ou d'autres programmes. Les agents conversationnels (chatbots) ont pour objectifs d'imiter la conversation humaine au biais d'interactions textuelles ou vocales et sont couramment utilisés dans le service client et d'assistance. Les agents conversationnels modernes utilisent l'intelligence artificielle pour être capables d'entretenir une conversation avec un utilisateur en langage naturel et de simuler la façon dont un humain se comporterait en tant que partenaire de conversation. Les dernières avancées dans l'intelligence artificielle générative (par exemple ChatGPT) améliorent les capacités de conversation. Les agents peuvent être intelligents (aspects de l'intelligence artificielle tels que le raisonnement) et autonomes (modification du comportement pour atteindre ses objectifs). Ils peuvent également interagir avec d'autres agents pour accomplir un objectif commun (systèmes multi agents). Les agents peuvent aider les utilisateurs dans diverses tâches (assistants personnels intelligents) telles que la planification de rendez-vous, l'envoi de messages et la configuration de rappels. Systèmes de perception et de l'intelligence ambiante : réfère aux techniques permettant de percevoir et d'interagir dans le monde réel et d'interagir avec les humains. Les techniques de perception sont principalement la vision par ordinateur, l'audition par ordinateur et la linguistique informatique. La vision par ordinateur est utilisée pour traiter les données visuelles, reconnaître des objets, comprendre la sémantique des images ou des séquences vidéo. L'audition par ordinateur est utilisée pour traiter et interpréter les signaux audios. La linguistique informatique est utilisée pour traiter, interpréter, et générer du texte et de la parole. L'intelligence ambiante réfère aux environnements (par exemple la maison, les bureaux, les espaces publics et les hôpitaux) qui sont sensibles et réactifs à la présence de personnes. L'intelligence ambiante permet des services personnalisés qui réagissent intelligemment et adaptent l'environnement aux besoins des utilisateurs, ce qui peut améliorer la qualité de vie des personnes. L'intelligence ambiante doit traiter et analyser les informations provenant d'un réseau de capteurs, incluant les images (vision) et le son (audition), pour percevoir et interpréter le contexte actuel et agir en fonction de celui-ci et des besoins de l'utilisateur. Automatisation intelligente de processus : combine l'automatisation robotisée de processus (ARP) avec l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique pour automatiser les processus d'affaires complexes. Cette technologie automatise les tâches répétitives et banales. L'ARP peut automatiser des tâches de routine telles que le traitement de flux de travail, le traitement automatisé de requêtes par courriel, les systèmes d'ordonnancement,
Est-ce que l'actif informationnel, le projet ou l'initiative est basé sur l'intelligence artificielle générative?	Menu déroulant : Oui; Non L'intelligence artificielle générative peut être définie comme une classe ou type d'algorithmes issues de diverses branches, méthodes et techniques de l'intelligence artificielle telle que l'apprentissage machine, profond, le traitement automatique du langage ou la vision par ordinateur, ayant des capacités de générer des données synthétiques, en texte, images, vidéos, etc (Gartner, 2023). La catégorisation de ce concept est assez ardue, particulièrement en l'absence d'un domaine d'application précis: L'intelligence artificielle générative peut être considérée comme une catégorie de l'intelligence artificielle, cependant l'implémentation des algorithmes requière diverses approches et branches de l'intelligence artificielle. Les algorithmes catégorisés comme génératifs existent depuis des dizaines d'années comme la machine Boltzmann, le classifieur naïf de Bayes, le modèle de Markov caché et les réseaux antagonistes génératifs ou GAN (Goodfellow et al. 2016) ainsi que d'autres. L'intelligence artificielle générative est récemment mise de l'avant notamment grâce aux avancées technologiques en termes de gigantesque puissance de calcul et les percées de la recherche notamment en apprentissage automatique, profond et par renforcement. Actuellement, ces systèmes et applications comptent parmi les plus populaires et suscitent à la fois de l'engouement, mais aussi des débats sur son utilisation. Parmi les exemples bien connus du grand public, on peut citer le modèle ChatGPT, GPT4, le copilote de Github ou les hypertrucages (DeepFake).
Est-ce que des données contenant des renseignements personnels ou sensibles seront utilisées dans le cadre de l'actif informationnel, du projet ou de l'initiative?	Menu déroulant: Oui; Non. Un renseignement personnel est sensible lorsqu'il suscite un haut degré d'attentes raisonnables en matière de vie privée, en raison de sa nature ou du contexte de son utilisation. Dans le cadre de cette collecte, nous adhérons aux définitions de la Commission d'accès à l'information qui estime que : Un renseignement permet d'identifier une personne physique, directement ou indirectement.
Quels sont les bénéfices escomptés, le cas échéant?	Les bénéfices s'intéressent généralement à la création ou l'amélioration de produits/services, le rendement, la réduction des coûts, la taille du problème en lien avec l'occasion en intelligence artificielle, le succès attendu de l'occasion d'intelligence artificielle et la satisfaction des utilisateurs/citoyens.
Quels sont les coûts estimés, le cas échéant?	Les coûts directs sont les dépenses engagées directement par l'organisme public pour concevoir ou pour acquérir un produit ou une solution.
Lorsqu'applicable, veuillez indiquer le type de fournisseur envisagés.	Menu déroulant: Firmes; OBNL; Université; Organisme gouvernemental; Plus d'un fournisseur; Autre. Si vous faites affaire avec un ou plusieurs partenaires ou fournisseurs dans le cadre du projet, indiquer le nom du partenaire ou du fournisseur choisi à la question précédente. Si plus d'un partenaire et/ou fournisseur est impliqué, veuillez tous les identifier.
Quel est le ou les produits envisagés (si applicable)?	Description du produit ou des produits provenant du ou des fournisseurs

IDENTIFICATION

NOM DE L'ORGANISME PUBLIC	Ministère de l'Éducation
RÉPONDANT	
NOM	Cruz-Currea
PRÉNOM	Natalia
TÉLÉPHONE ET POSTE	418 644-0602, p.2493
COURRIEL	natalia.cruz-currea@education.gouv.qc.ca

Vous pouvez accéder aux descriptions de l'Aide en cliquant sur les en-têtes de colonne.

Identification

Aide

1. Nom de l'actif informationnel, du projet ou de l'initiative.	2. Numéro lié à l'actif informationnel, au projet ou à l'initiative au Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI).	3. Est-ce que l'attribut gouvernemental intelligence artificielle a été sélectionné dans le SIGRI pour le présent actif informationnel, projet ou initiative?	4. Quelle est la clientèle visée, le cas échéant?	5. Dans quelle opportunité s'inscrit l'actif informationnel, le projet ou l'initiative?	6. Justifier brièvement la pertinence de recourir à l'intelligence artificielle?	6.1 Est-ce que l'actif informationnel, le projet ou l'initiative est basé sur l'intelligence artificielle générative?	7. Quelles sont les capacités d'intelligence artificielle envisagées (types de technologie intelligence artificielle)?	8. Est-ce que des données contenant des renseignements personnels ou sensibles seront utilisées dans le cadre de l'actif informationnel, du projet ou de l'initiative?	9. Quels sont les bénéfices escomptés, le cas échéant?	10. Quels sont les coûts estimés, le cas échéant?	11. Lorsqu'applicable, veuillez indiquer le type de fournisseur envisagés.	11.1 Si vous faites affaire avec un ou plusieurs partenaires ou fournisseurs dans le cadre de l'actif informationnel, du projet ou de l'initiative, indiquer le nom du partenaire ou du fournisseur choisi à la question précédente. Si plus d'un partenaire et/ou fournisseur est impliqué, veuillez tous les identifier.	12. Quel est le ou les produits envisagés, (si applicable)?	13. Lorsqu'applicable, est-ce que des données contenant des renseignements personnels ou sensibles seront partagées avec les fournisseurs/partenaires envisagés?
Solution IA pour soutenir la prévention du décrochage scolaire	1019219	Oui	Organismes publics	Manque de visibilité dans l'identification des facteurs de risque de décrochage, difficulté d'orientation des interventions auprès des élèves, manque de ressources pour une analyse multidimensionnelle.	La solution se base sur des algorithmes de prédiction qui permet de dépister les élèves à risque de décrochage, les facteurs de risque et les tendances dans le parcours de diplomation des élèves.	Non	Raisonnement probabiliste,	Oui	Prédire les risques et les facteurs de décrochage scolaire du 6 ^e année du primaire au 5 ^e secondaire et présenter les constats et les recommandations des pistes d'intervention auprès des élèves afin d'agir en amont. Cette solution offre une analyse du phénomène du décrochage scolaire de façon globale, locale et ciblée en offrant une vue multidimensionnel 360 de l'élève ainsi que les constats et les pistes d'action des les premiers signes de décrochage scolaire.	1500000	OBNL	Grics, mila, obvia, ctreq.	Outil d'aide à la prise de décision adaptable à la réalité de chaque CSS/CS qui supporte la gestion DG/DGA des CSS/CS dans leur mandat de réussite éducative.	
Prédiction de réussite à l'épreuve ministérielle en français, écriture, de la 4 ^e année du primaire.		Non: contacter Performance RI	Organismes publics	Aider les DG/DGA des CSS/CS et DG/DGA des écoles à prendre des décisions éclairées pour augmenter le taux de réussite aux épreuves du ministère d'écriture pour 4 ^{ème} année français écriture.	Besoin exprimé par le réseau pour soutenir l'aide à la décision et appuyer les actions favorisant la réussite aux épreuves ministérielles en agir en amont.	non	Raisonnement probabiliste,	Oui	La solution se base sur des algorithmes de prédiction qui permet de dépister les facteurs de succès et les tendances dans la réussite aux épreuves ministérielles des élèves et favoriser la mise en place d'actions en amont pour soutenir la réussite éducative des élèves.	800000	OBNL	Grics	Outil d'aide à la prise de décision adaptable à la réalité de chaque CSS/CS qui supporte la gestion DG/DGA des CSS/CS dans leur mandat de réussite éducative.	Oui
Prédiction de réussite à l'épreuve ministérielle en français et en anglais écriture, de la 6 ^e année du primaire.		Non: contacter Performance RI	Organismes publics	Aider les DG/DGA des CSS/CS et DG/DGA des écoles à prendre des décisions éclairées pour augmenter le taux de réussite aux épreuves du ministère d'écriture pour 6 ^{ème} année français et anglais écriture.	Besoin exprimé par le réseau pour soutenir l'aide à la décision et appuyer les actions favorisant la réussite aux épreuves ministérielles en agir en amont.	non	Raisonnement probabiliste,	Oui	La solution se base sur des algorithmes de prédiction qui permet de dépister les facteurs de succès et les tendances dans la réussite aux épreuves ministérielles des élèves et favoriser la mise en place d'actions en amont pour soutenir la réussite éducative des élèves.	500000	OBNL	Grics	Outil d'aide à la prise de décision adaptable à la réalité de chaque CSS/CS qui supporte la gestion DG/DGA des CSS/CS dans leur mandat de réussite éducative.	oui

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II
ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I
DROIT D'ACCÈS



48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.



Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).